

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 avril 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

10

Votants :

10

*L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2024*

**PRÉSENTS :** M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET, Martial VIOLLET, Maire-Adjoints – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme et MM Carl DEVOUASSOUX, Isabelle PETITJEAN, Daniel RODRIGUES

**ABSENTE :** Mme Marie SIMONCINI

**Secrétaire de séance :** M. Jérôme BOUCHET

SOUS-PREFECTURE  
DE BONNEVILLE

10 DEC. 2024

COURRIER ARRIVÉ

26/2024

**Objet :** Mobilier liturgique de l'église Saint-Loup – demande de soutien financier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de l'aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la campagne de travaux de restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup intègre la restauration des trois retables (autel majeur et deux autels latéraux).

Dans l'optique d'un traitement patrimonial de l'opération, il a été confié au cabinet ALEP l'accompagnement et la maîtrise d'œuvre de cette opération en lien avec la rénovation de l'église Saint-Loup.

Les travaux de restauration du mobilier liturgique étaient prévus au départ sur un nettoyage dégrasage des couches présentes, avec retouches et comblements.

Suite à une rencontre avec l'ensemble des partenaires en juillet 2023, il a été évoqué la possibilité de recouvrer par dégagements les polychromies anciennes pour rendre aux retables leur aspect ancien et les faire figurer en bonne position dans le parcours des retable colorés des églises de Haute-Savoie.

Ce changement de position a fait par conséquent l'objet d'une nouvelle estimation financière nécessitant la conclusion d'un nouveau marché pour la restauration des décors peints du mobilier liturgique.

L'objectif de la restauration des décors des autels est la révélation des couches de polychromies les plus anciennes et leur harmonisation.

Ainsi les travaux intégreront les étapes suivantes :

- ◆ nettoyage de la pellicule picturale,
- ◆ retrait des polychromies ajoutées,
- ◆ reprise des défauts et des lacunes,
- ◆ masticage des zones lacunaires,

- ♦ retouche de la pellicule picturale et des dorures,
- ♦ dépoussiérage des tableaux sur toile.

L'ensemble de ces interventions s'effectuera sur site pour l'autel majeur et en atelier pour les autels latéraux, donnant accès aux maçonneries dégradées.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier auprès du Département pour les travaux de restauration des décors peints des retables. Ces travaux font partie des types d'opérations éligibles et devront être engagés dans le courant de l'année 2024.

L'estimation du coût des travaux pour cette opération est évaluée à 110 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réalisation de ces travaux.

En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération est le suivant :

Financement :	Montant hors taxes	Taux
Subventions :		
DÉPARTEMENT :		
Aide à la restauration du patrimoine pour l'année 2024	70 000,00 €	63,64 %
Autofinancement :		
Fonds propres :	40 000,00 €	36,36 %
Total :	110 000,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- APPROUVE le plan de financement,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie l'obtention d'un soutien financier au titre de l'aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier pour l'année 2024, pour la réalisation des travaux de restauration des décors peints des trois retables (autel majeur et deux autels latéraux).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 31/05/2024 et de sa publication le 31/05/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.  
Pour extrait certifié conforme.

*Le Secrétaire de séance,*



Jérôme BOUCHET.



*Monsieur le Maire,*



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boite Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.